

Bataille au sommet

Historique. Le géant américain du Web écope d'une amende européenne de 4,34 milliards d'euros. Mais la lutte ne fait que commencer... - Texte: Noémie Jadouille -

GOOGLE

Beaucoup d'argent

Accusé "d'abus de position dominante" pour Android, son système d'exploitation, Google doit payer une amende historique de 4,34 milliards d'euros. Android, qui équipe environ 80 % des smartphones dans le monde, serait utilisé par Google pour favoriser ses propres applications et son moteur de recherche Chrome.

Pas d'obligation

Suite à cette décision, le directeur de Google, Sundar Pichai (photo), s'est empressé de réagir. Grâce à Android, prétend-il, des téléphones différents peuvent utiliser les mêmes applications, grâce à des règles simples qui assurent une compatibilité technique. Aucun fabricant n'est obligé de souscrire à ces règles.

2,42 milliards d'euros

En juin 2017, la firme de Mountain View écopait d'une amende de 2,42 milliards d'euros. Le géant américain aurait ici abusé de sa position dominante dans la recherche en ligne pour privilégier son comparateur de prix Google Shopping au détriment de services concurrents.

Dérisoire

Pour certains experts, ces amendes astronomiques ne représentent pourtant "rien" pour une entreprise pesant plus de 800 milliards de dollars de capital et au pouvoir de marché tentaculaire.

LA COMMISSION EUROPÉENNE

Investigation de deux ans

Pour l'Europe, cette astreinte inédite est le résultat d'une longue enquête commencée en 2016. Suivant les règles de la concurrence européenne, le montant de l'amende peut atteindre jusqu'à 10 % du chiffre d'affaire global d'une entreprise. Soit 94,7 milliards d'euros pour 2017.

"Illégal"

"Android renforce la domination du moteur de recherche de Google. Ces pratiques ont privé ses concurrents de la possibilité d'innover et de rivaliser. (...) C'est illégal en vertu des règles antitrust de l'UE", a déclaré la commissaire à la concurrence Margrethe Vestager (photo), surnommée la "bête noire des multinationales".

Résistance

L'entreprise a fait appel auprès de la Cour de Justice de l'UE dans l'affaire Google Shopping, mais cette procédure est toujours en examen. Google avait aussi proposé de vendre à ses concurrents des espaces d'affichage sur son moteur de recherche. Un compromis refusé par l'UE.

Ce n'est pas fini

Une troisième instruction lancée en juillet 2016 est toujours en cours. Cette fois-ci, la Commission vise la plateforme publicitaire Google AdSense (80 % du marché européen). Google est ici accusée de freiner artificiellement la possibilité qu'on les sites web tiers d'afficher des publicités contextuelles émanant de ses concurrents.